Bordereau attestant l'exactitude des informations - DIJON - 2104 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 12/03/2026 - 3053 - 2010 B 00013 - 519 206 635 - AB VSM PRODUCTIONS

Exco Socodec

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
12 MARS 2026
21000 DIJON

Comptes annuels 2025

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

AB VSM PRODUCTIONS

9 BOULEVARD GEORGES CLEMENCEAU
21000 DIJON

SIREN : 519.206.635

Forme juridique : SARL

N° TVA : FR28519206635

CERTIFIÉ CONFORME

EXCO SOCODEC

SAS au capital de 3200000 Euros - SIREN : 400726048
51 AVENUE FRANCOISE GIROUD, 21000 DIJON
Tél : +33380609999 - https://exco.fr/groupes/groupe-exco-socodec/

KRESTON

Sommaire

Bilan 3

Bilan actif 4

Bilan passif 5

Compte de résultat 6

Compte de résultat 7

Bilan

Bilan actif

Postes	Brut	Amort. & dépréc.	Net 31/12/2025	Net 31/12/2024
Capital souscrit non appelé (I)				
Frais d'établissement (II)				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais de développement	132 890,00	132 890,00		
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, droits et valeurs simil...				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériels et outillage industriels	3 358,00	3 358,00		240,20
Autres immobilisations corporelles	55 257,35	14 478,02	40 779,33	21 342,33
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés	40 722,50		40 722,50	40 278,50
Prêts				
Autres immobilisations financières				225,00
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ (III)	**232 227,85**	**150 726,02**	**81 501,83**	**62 086,03**
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
CRÉANCES				
Créances clients et comptes rattachés	34 759,99		34 759,99	30 780,00
Autres créances	43 094,32		43 094,32	78 566,04
Charges constatées d'avance	4 238,62		4 238,62	1 466,18
Capital souscrit - appelé, non versé				
VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT				
Actions propres				
Autres titres	15 000,00		15 000,00	15 000,00
Instruments financiers à terme et jetons détenus				
Disponibilités	384 803,60		384 803,60	276 989,55
TOTAL ACTIF CIRCULANT (IV)	**481 896,53**		**481 896,53**	**402 801,77**
Frais d'émission des emprunts (V)				
Primes de remboursement des obligations (VI)				
Primes de remboursement des emprunts (VII)				
Écarts de conversion et diff. d'évaluation - Actif (VIII)				
TOTAL ACTIF (I + II + III + IV + V + VI + VII + VIII)	**714 124,38**	**150 726,02**	**563 398,36**	**464 887,80**

Déposé au Greffe du Tribunal de Commerce de Dijon le ...12.MARS.2026.. sous le n° B 2026/3053

Bilan passif

Postes	31/12/2025	31/12/2024
Capital (dont versé...)	100 000,00	50 000,00
Primes d'émission, de fusion, d'apport		
Écarts de réévaluation		
Écarts d'équivalence		
RÉSERVES		
Réserve légale	5 000,00	5 000,00
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	218 517,22	225 317,54
Report à nouveau		
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	103 122,46	48 199,68
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES (I)	**426 639,68**	**328 517,22**
Produit des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES (I BIS)		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS (II)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	4 247,33	14 388,29
Emprunts et dettes financières diverses	28 725,07	43 302,03
Instruments financiers à terme		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 738,57	4 570,81
Dettes fiscales et sociales	42 918,98	30 700,72
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	28,73	28,73
Produits constatés d'avance	58 100,00	39 870,00
TOTAL DETTES (III)	**136 758,68**	**132 860,58**
Écarts de conversion et diff. d'évaluation - Passif (IV)		
TOTAL PASSIF (I + I BIS + II + III + IV)	**563 398,36**	**461 377,80**

Compte de résultat

Compte de résultat

Postes	2025	2024
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Vente de marchandises	240,00	2 373,50
Production vendue de biens		
Production vendue de services	406 651,67	379 957,50
MONTANT NET DU CHIFFRE D'AFFAIRES	**406 891,67**	**382 331,00**
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions		9 000,00
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions		
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	12 500,00	
Autres produits	441,73	396,74
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	**419 833,40**	**391 727,74**
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises	207,89	1 069,90
Variation de stocks		
Achats de matières premières et autres approvisionnements		
Variation de stocks		
Autres achats et charges externes	65 534,95	68 017,85
Impôts, taxes, et versements assimilés	2 349,59	6 280,71
Salaires	187 761,74	229 503,53
Cotisations sociales	14 753,64	21 102,00
Dotations aux amortissements et aux provisions	7 995,76	8 108,15
Sur immobilisations : dotations aux amortissements		
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations		
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations		
Dotations aux provisions		
Valeurs comptables des immobilisations incorp. et corp. cédées	10 809,11	
Autres charges	56,46	501,35
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)	**289 469,14**	**334 583,49**
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	**130 364,26**	**57 144,25**
QUOTE-PART DE RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FAITES EN COMMUN		
BÉNÉFICE ATTRIBUÉ OU PERTE TRANSFÉRÉE (III)		
PERTE SUPPORTÉE OU BÉNÉFICE TRANSFÉRÉ (IV)		
PRODUITS FINANCIERS		
De participations		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		1 131,00
Autres intérêts et produits assimilés	3 588,78	3 575,69
Reprises sur dépréciations et provisions		
Différences positives de change		
Produits des cessions d'immobilisations financières	208,62	
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		
TOTAL PRODUITS FINANCIERS (V)	**3 797,40**	**4 706,69**
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations aux amortissements et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées	66,20	144,24
Différences négatives de change		
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées	225,00	
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		

Postes	2025	2024
TOTAL CHARGES FINANCIÈRES (VI)	**291,20**	**144,24**
RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)	**3 506,20**	**4 562,45**
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)	**133 870,46**	**61 706,70**
Produits exceptionnels (VII)		
Charges exceptionnelles (VIII)		605,02
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		**-605,02**
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)	30 748,00	12 902,00
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)	**423 630,80**	**396 434,43**
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)	**320 508,34**	**348 234,75**
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	**103 122,46**	**48 199,68**

Exco
Socodec

Exco Socodec Chalon/Saône
1 rue Dewet
71100 Chalon/Saône

Exco Socodec Dijon
51 avenue Françoise Giroud
21000 Dijon

Exco Socodec Saint-Jean-de-Losne
7 rue Marion
21170 Saint-Jean-de-Losne

Exco Socodec Semur-en-Auxois
13 rue de la Croix Belin
21140 Semur-en-Auxois

16. DÉTERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTÉE

DGFiP N° 2059-E-SD 2025
ADAPTÉ POUR LA TÉLÉDÉCLARATION PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : AB VSM PRODUCTIONS			Néant ☐
Exercice ouvert le: 01/01/2025 et clos le: 31/12/2025	Données en nombre de mois : 12		
DÉCLARATION DES EFFECTIFS			
Effectifs moyens du personnel :		YP	3
dont apprentis		YF	2
dont handicapés		YG	0
Effectifs affectés à l'activité artisanale		RL	0
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE			
I – Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		OA	406 892
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés		OK	0
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante		OL	0
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		OT	0
Total 1		OX	406 892
II – Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)		OH	442
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		OE	0
Subventions d'exploitation reçues		OF	0
Variation positive des stocks		OD	0
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		OI	0
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		XT	0
Total 2		OM	442
III – Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Achats		ON	11 655
Variation négative des stocks		OQ	0
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		OR	23 443
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		OS	25 820
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		OZ	0
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)		OW	56
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		OU	0
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		O9	0
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante		OY	0
Total 3		OJ	60 974
IV – Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée	**Total 1 +Total 2 - Total 3**	OG	346 359
V – Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaire n°s 1329-AC et 1329-DEF)		SA	346 359
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE			
Mono-etablissement au sens de la CVAE		EV	☒
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)		GX	406 892
Effectifs au sens de la CVAE		EY	3
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)		HX	0
Période de référence	GY - GZ du 01/01/2025	au	31/12/2025
Date de cessation		HR	

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
12 MARS 2026
21000 DIJON

AB VSM Productions
Société à responsabilité limitée
au capital de 100 000 euros
Siège social : 9 Boulevard Georges Clémenceau
21000 DIJON
519 206 635 RCS DIJON

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 6 MARS 2026

Proposition de résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2025

DEUXIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2025 s'élevant à 103 122,46 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	103 122,46 euros
Affecté à la réserve légale pour	5 000,00 euros
Le solde	98 122,46 euros
A titre de dividendes aux associés pour	12 000,00 euros
Soit 1,20 euro par part	
Le solde	86 122,46 euros
Affecté en totalité au compte « autres réserves »	
Qui s'élève ainsi à 304 639,68 euros	

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 12 000,00 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Le paiement des dividendes sera effectué à compter de ce jour.

L'Assemblée Générale décide d'approuver la prise en charge par la Société des cotisations sociales dues le cas échéant sur les dividendes versés au gérant majoritaire.

L'Assemblée Générale prend acte que les associés ont été informés que :

Les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques sont soumis, l'année de leur versement, à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) non libératoire de 12,8 % perçu à titre d'acompte, ainsi qu'aux prélèvements sociaux, au taux global de 18,6 % (taux applicable depuis le 1er janvier 2026). Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

AB
paraphes

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8 % au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement du dividende.

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu :

- soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt,
- soit, en cas d'option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %.

Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif. A défaut d'option pour le barème progressif, le PFU s'applique de plein droit.

L'Assemblée Générale reconnaît avoir été informée qu'en application de l'article L. 136-3, II, 2° du Code de la sécurité sociale, les dividendes perçus par les associés qui ont le statut TNS dans la Société, leur conjoint ou le partenaire auquel ils sont liés par un pacte civil de solidarité ou leurs enfants mineurs non émancipés, sont assujettis :

- à prélèvements sociaux pour la fraction des dividendes qui n'excède pas une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de leur compte courant,
- à cotisations et contributions sociales TNS sur la fraction des dividendes qui excède une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de leur compte courant.

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 6 mars 2026

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme
La Gérance